

TWO HUNDRED AND NINETY-SECOND MEETING

*Held at the Palais des Nations, Geneva,
on Tuesday, 12 July 1949, at 10.45 a.m.*

President: Mr. James THORN.

14. Continuation of the discussion on the annual report of the Economic Commission for Europe (E/1328 and E/1328/Add.1)

Mr. STINEBOWER (United States of America) said that two speeches had been made at the previous meeting on subjects concerned with the economic recovery of Europe and not with the work of the Economic Commission for Europe. In answer to the criticisms which had again been made of the European Recovery Programme and of the trade policy of the United States of America, he could only refer to the previous replies made in the Council and elsewhere, and add that to repeat statements did not add to their truth.

The Soviet Union representative had spoken of secret lists of restricted exports, reported in the United States Press.

President Wilson had coined the phrase "open agreements openly arrived at" which had achieved a certain fame. No doubt there was a possibility of open agreements being secretly arrived at, but now the Soviet Union representative had spoken of secret agreements openly arrived at by the United States of America. That was indeed an unexpected compliment to the technical competence of that country.

The views of the four principal speakers on the budgetary provisions and future work of the Commission did not seem to diverge greatly. The United Kingdom representative had regarded the machinery of the Economic Commission for Europe as extravagant, but he would remind him that the United States delegation to that body had already taken the initiative in calling for a reassessment of its activities. It was, moreover, misleading to compare the staff of the Commission with the economic staff of the League of Nations.

DEUX CENT QUATRE-VINGT- DOUZIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 12 juillet 1949, à 10 h. 45*

Président: M. James THORN.

14. Suite de la discussion du rapport annuel de la Commission écono- mique pour l'Europe (E/1328 et E/1328/Add.1)

M. STINEBOWER (Etats-Unis d'Amérique) déclare que deux des discours prononcés la veille ont été consacrés à des questions qui touchent au relèvement économique de l'Europe et non à l'œuvre de la Commission économique pour l'Europe. Pour répondre aux critiques qui ont été adressées encore une fois au programme de relèvement européen et à la politique commerciale des Etats-Unis d'Amérique, il ne peut que renvoyer aux réponses déjà faites devant le Conseil et ailleurs et dire qu'à répéter les mêmes affirmations on ne leur confère pas une vérité plus grande.

Le représentant de l'Union soviétique a parlé de listes secrètes d'exportations interdites dont il a été question dans la presse des Etats-Unis.

Le Président Wilson avait parlé d'accords publics négociés en public et cette expression avait eu une certaine célébrité. Il est certain que l'on peut arriver par des négociations secrètes à des accords publics, mais voilà que le représentant de l'Union soviétique parle d'accords secrets négociés publiquement par les Etats-Unis d'Amérique. C'est vraiment faire un compliment inattendu à la compétence technique de ce pays.

Les points de vue des quatre orateurs principaux sur les crédits budgétaires et l'œuvre future de la Commission ne semblent pas diverger beaucoup. Le représentant du Royaume-Uni a considéré le mécanisme de la Commission économique pour l'Europe comme dispendieux, mais on peut lui rappeler que la délégation des Etats-Unis auprès de cet organisme a déjà pris l'initiative de préconiser un nouvel examen de ses activités. Il est d'ailleurs fallacieux de comparer le personnel de la Commission avec le personnel économique de

In any case, 90 per cent of the League's work had been concerned with European problems.

The brevity of his speech should not be attributed to lack of material with which to reply to criticisms. In reply to the Polish and Soviet Union representatives, he would merely draw attention to the summary records of the last two meetings of the Council, to those of the General Assembly, and to those of the Economic Commission for Europe.

Mr. OWEN, Assistant Secretary-General for Economic Affairs, expressed, on behalf of the Secretary-General, his gratitude to the Council for its extremely thorough and detailed review and high-level policy consideration of the Commission's work. The Executive Secretary of the Commission, Mr. Myrdal, had gone to Lake Success at his (Mr. Owen's) suggestion so that he could be present there while the Advisory Committee on Budgetary and Administrative Questions was considering the Commission's budget. The Commission's report had been considered by the Council earlier than had originally been planned, otherwise Mr. Myrdal would have been back from New York in time, and it had been his (Mr. Owen's) decision that Mr. Myrdal should stay at Lake Success. He felt that with the assistance of Mr. Koktomov, the Deputy Executive Secretary, and senior officers of the secretariat of the Commission, he would be able to answer any questions members might wish to ask.

The New Zealand representative, speaking of the form of the Commission's report, had expressed concern lest Council members might not be able to comprehend the full scope of the Commission's work. In reply, it should be made clear that the report was submitted, not by the secretariat, but by the Commission itself. If the Council thought the report inadequate, it might wish to consider how it should be drawn up in future. That was a question which concerned not only the Economic Commission for Europe but all the regional economic commissions. In addition to the Commission's report, the Council had access to all documents relating to the activities of the Commission, and members of the Secretariat stood ready to give any further information. The machinery for keeping the Council fully informed existed, and the Council could use it as it thought fit.

With regard to the question of liaison between the Commission and Headquarters, it should be remembered that when the Council had set up a series of regional commissions, they had laid on the Secretary-General an extremely complex administrative burden. Three bodies had been set up covering different regions of the world, all far removed from Headquarters. While central responsibility rested with the Secretary-General, each regional director had certain responsibilities towards local political bodies. Such a system was most difficult to operate, but thanks to the co-operation of his colleagues it was working as well as could be expected in the circumstances. At the appropriate moment he would describe in more detail the methods of liaison adopted to co-ordin-

la Société des Nations. En tout cas, les travaux de la Société des Nations étaient consacrés dans une proportion de 90% aux problèmes européens.

Il ne faudrait pas attribuer la brièveté de son intervention au manque d'arguments pour répondre aux critiques. Pour répondre aux représentants de la Pologne et de l'Union soviétique, il se contentera de les renvoyer aux comptes rendus des deux dernières séances du Conseil, à ceux de l'Assemblée générale et à ceux de la Commission économique pour l'Europe.

M. OWEN, Secrétaire général adjoint chargé des affaires économiques, exprime au nom du Secrétaire général sa gratitude au Conseil pour l'examen très approfondi et détaillé auquel il a soumis l'œuvre de la Commission et pour l'étude qu'il a faite de son activité, dans le cadre de la politique générale. M. Myrdal, Secrétaire exécutif de la Commission, s'est rendu à Lake Success sur la demande de l'orateur pour pouvoir se trouver sur place au moment où le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires examinera le budget de la Commission. Le Conseil a examiné le rapport de la Commission plus tôt qu'il n'était d'abord prévu; s'il en avait été autrement, M. Myrdal eût été de retour à temps, et c'est l'orateur lui-même qui a décidé que M. Myrdal devrait rester à Lake Success. Il pense qu'avec le concours de M. Koktomov, Secrétaire exécutif adjoint, et des hauts fonctionnaires du secrétariat de la Commission, il sera en mesure de répondre à toutes les questions que les membres du Conseil désireraient poser.

Le représentant de la Nouvelle-Zélande a parlé de la forme donnée au rapport de la Commission et a exprimé la crainte que les membres du Conseil ne puissent pas saisir toute la portée de l'œuvre de la Commission. Il faut préciser en réponse que le rapport émane non pas du secrétariat, mais de la Commission elle-même. Si le Conseil estime que ce rapport est insuffisant, il voudra peut-être examiner comment il convient de le présenter à l'avenir. C'est là une question qui est valable non seulement pour la Commission économique pour l'Europe, mais pour toutes les commissions économiques régionales. Outre le rapport de la Commission, le Conseil dispose également de tous les documents relatifs aux activités de cet organisme, et les membres du secrétariat sont à sa disposition pour lui fournir tous renseignements complémentaires. Les services qui permettent d'assurer l'information complète du Conseil existent et le Conseil peut y recourir tant que bon lui semble.

En ce qui concerne la question de la liaison entre la Commission et le Siège, il faut se rappeler qu'en créant une série de commissions régionales, le Conseil a confié au Secrétaire général une tâche administrative extrêmement complexe. Trois organismes ont été ainsi créés qui concernent différentes régions du monde toutes très éloignées du Siège. Alors que l'on confiait au Secrétaire général une responsabilité centrale, on reconnaissait à chaque directeur régional certaines tâches à remplir envers les institutions politiques locales. Ce système a été très difficile à mettre en œuvre, mais, grâce à la collaboration de ses collègues, il a pu fonctionner aussi bien que les circonstances pouvaient permettre de l'espérer. Le moment venu, il donnera des renseignements détaillés sur la

ate the work of the regional commissions with Headquarters. He expressed appreciation of the loyalty with which the Executive Secretary of the Economic Commission for Europe and the executive secretaries of the other regional commissions were carrying out their tasks.

Replying to a remark made by the Indian representative concerning the functions of regional commissions in developing international trade, he pointed out that inter-regional contacts were being made with a view to discussing trade problems affecting the different regional areas.

Some criticisms of the Commission itself had been made, such as the remarks of the Soviet Union representative regarding the multiplicity of committees. The Secretariat bore no responsibility in those matters, which arose from the decisions of Governments themselves.

The United Kingdom representative had criticized the estimates, submitted according to regulations, relating to the additional staff required for the agricultural work of the Commission. Here it had been necessary to indicate what additional officers were required for the extra work entrusted to the Commission. The usual policy was to scrutinize estimates of that kind to ascertain whether additional expenditure could be met from current appropriations. However, in the particular case at issue, the regular budget had already been prepared and it had therefore been necessary to state what additional expense would accrue. On initial examination the additional posts seemed necessary, and the Executive Secretary had done his duty in submitting the additional estimate.

The pamphlet which had been mentioned by many speakers had been produced by the Department of Public Information of the United Nations, but as a senior officer of the United Nations he would not disclaim responsibility therefor. There might be differences of opinion with respect to the illustrations used, but the contents of the pamphlet did not contain any misrepresentations of fact; and they were not ungenerous to the predecessors of the Economic Commission for Europe.

The representative of the Soviet Union had complained of the flood of questionnaires which had descended on hard-pressed Governments. He (Mr. Owen) had gone into that matter very carefully. There were two types of questionnaires: periodical statistical questionnaires, which were issued at annual, quarterly and monthly intervals, and *ad hoc* questionnaires of which thirty-two had been sent to the various departments of the Governments concerned during the past year. Of those, only one had been sent out by the secretariat without instructions from some subordinate body of the Commission. It was natural that if the committees wanted information, they instructed the secretariat to get it in the most scientific manner; questionnaires were often the best means of doing so. However, he was fully aware of the danger they involved and had instructed his staff, as had also the Executive Secretary of the Economic Commission for Europe, to keep them to a strict minimum.

méthode de liaison adoptée pour coordonner l'œuvre des commissions régionales avec celle du Siège. Il tient à dire combien il apprécie la loyauté avec laquelle le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe et les secrétaires exécutifs des autres commissions régionales s'acquittent de leurs tâches.

Répondant à une observation faite par le représentant de l'Inde en ce qui concerne le rôle qui revient aux commissions régionales dans le développement du commerce international, il signale que des contacts interrégionaux sont créés pour l'examen des problèmes commerciaux intéressant les différentes régions.

On a adressé certaines critiques à la Commission elle-même. C'est le cas notamment des observations du représentant de l'Union soviétique relatives à la multiplicité des comités. Le secrétariat n'est pas responsable en la matière. Cet état de choses résulte des décisions des Gouvernements eux-mêmes.

Le représentant du Royaume-Uni a critiqué les prévisions, présentées conformément aux règles, en ce qui concerne le personnel supplémentaire dont la Commission a besoin pour des travaux sur les problèmes agricoles. Ici, il a fallu indiquer de quels fonctionnaires la Commission aurait besoin pour l'exécution des travaux supplémentaires qui lui sont confiés. Habituellement, on examine les prévisions de cet ordre pour voir si les dépenses supplémentaires pourront être couvertes par les crédits ordinaires. Toutefois, dans le cas particulier dont il s'agit, le budget ordinaire ayant déjà été préparé, il a été nécessaire de préciser quelle serait l'importance des dépenses supplémentaires. D'après un premier examen, les postes supplémentaires semblaient nécessaires et le Secrétaire exécutif a fait ce qu'il devait en présentant ces prévisions supplémentaires.

La brochure dont ont parlé de nombreux orateurs émane du Département de l'information des Nations Unies, mais lui-même, étant donné le rang qu'il occupe dans la hiérarchie du Secrétariat, ne dégage pas sa responsabilité. On peut discuter les illustrations présentées, mais le texte de la brochure ne dénature aucunement les faits et ne fait pas preuve d'un manque de générosité à l'égard des prédécesseurs de la Commission économique pour l'Europe.

Le représentant de l'Union soviétique s'est plaint du déluge de questionnaires qui s'abat sur des Gouvernements déjà bousculés. L'orateur a examiné cette question de très près. Il y a deux catégories de questionnaires: d'une part les questionnaires de statistiques périodiques qui sont publiés tous les mois, tous les trimestres ou tous les ans, et d'autre part les questionnaires spéciaux dont trente-deux ont été envoyés aux différents services des Gouvernements intéressés pendant la dernière année. Sur cette quantité, un seul a été envoyé par le secrétariat sans qu'il en ait reçu l'instruction d'un organisme subordonné de la Commission. Il est naturel que, si les comités ont besoin d'informations, ils chargent le secrétariat de se les procurer de la manière la plus scientifique; les questionnaires constituent souvent le meilleur moyen d'y parvenir. Toutefois, il est pleinement conscient du danger qu'ils comportent et il a donné pour instructions au personnel, ainsi que l'a fait le Secrétaire exécutif de la Commission économique

The debate on budgetary and personnel matters had been extremely helpful, and the views expressed would eventually find their way to the Advisory Committee on Budgetary and Administrative Questions and to the Fifth Committee of the General Assembly; the Secretary-General would also submit his observations on those matters.

It had also been implied during the discussion that the work of the committees had been inflated by an over-enthusiastic secretariat. Actual experience had shown that the contrary was true. The setting up of new working committees tended rather to create more work for the secretariat. That of course did not imply that such working committees were not useful. In resolution 3, appearing in part V of the Commission's report, provision had been made for a review of the committee structure. That would make it possible for the Council to judge, at a later stage, what steps should be taken for streamlining the organization and for adapting it to meet the new tasks which lay before it. In preparing the budget the Secretary-General only carried out the directives of the Council and its subsidiary bodies. It was not for the Secretary-General to curtail activities on budgetary grounds when he had clear political directives to pursue them. His task was to carry out such directives as economically as possible.

Mr. CORLEY SMITH (United Kingdom) asked what was the regular budget referred to by the Assistant Secretary-General in charge of Economic Affairs, what it amounted to, and whether it represented an increase or decrease on the previous budget.

Mr. OWEN, Assistant Secretary-General for Economic Affairs, explained that the budget he had referred to was the draft budget prepared by the Secretary-General for submission to the Advisory Committee on Budgetary and Administrative Questions, which would transmit it to the Fifth Committee of the General Assembly. In spite of concealed increases due to rises in salaries, that budget showed a reduction on the previous year's budget of \$38,630 for the Economic Commission for Europe. Even if the additional appropriation requested for the Committee on Agricultural Problems (\$11,740) were added, there would still be a reduction of \$26,890. Thus, in spite of an increase in work, the Secretary-General had secured a reduction in cost.

The PRESIDENT said that the Council had before it only one resolution — namely, resolution 6 appearing in part V of the Commission's report. He had gathered from the discussion that the United States representative would suggest, first, that the words "and of the views expressed during the discussions at the fourth session of the Commission" be deleted from the introductory paragraph; and, secondly, that the final paragraph be redrafted as a separate reso-

pour l'Europe, de réduire ceux-ci au strict minimum.

Les débats sur les questions budgétaires et les questions de personnel ont été très utiles et finalement les points de vue exprimés parviendront au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale; le Secrétaire général présentera également ses observations sur ces questions.

On a semblé dire également au cours des débats que le volume des travaux des commissions avait été grossi par un Secrétariat par trop enthousiaste. Or, c'est le contraire qui s'est produit. C'est la constitution de nouveaux comités qui a plutôt tendance à accroître le travail du Secrétariat. Il ne faudrait pas en déduire que ces groupes de travail sont inutiles. La résolution 3 qui figure dans la partie V du rapport de la Commission prévoit la révision de la structure de cet ensemble de comités. Cette disposition permettra au Conseil de juger, à un stade ultérieur, des mesures propres à remanier l'organisation actuelle et à l'adapter aux nouvelles tâches qui lui sont confiées. En préparant le budget, le Secrétaire général s'est contenté de suivre les directives du Conseil et de ses organes subsidiaires. Il n'appartient pas au Secrétaire général de réduire l'activité pour des raisons budgétaires alors qu'il a reçu des directives précises pour la poursuivre. Son rôle est d'appliquer ces instructions de la manière la plus économique possible.

M. CORLEY SMITH (Royaume-Uni) demande ce qu'est le budget ordinaire auquel a fait allusion le Secrétaire général adjoint chargé des questions économiques, à combien il se monte et s'il représente une augmentation ou une diminution par rapport au budget précédent.

M. OWEN, Secrétaire général adjoint chargé des questions économiques, explique que le budget auquel il a fait allusion est le projet de budget préparé par le Secrétaire général pour être soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui le transmettra à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. En dépit des augmentations non apparentes, dues aux augmentations de traitements, ce budget accuse, par rapport au budget de l'année précédente, une diminution de 38.630 dollars en ce qui concerne la Commission économique pour l'Europe. Même si l'on y ajoute les crédits supplémentaires demandés pour le Comité des problèmes agricoles (11.740 dollars), la réduction sera encore de 26.890 dollars. Ainsi, en dépit d'un surcroît de travail, le Secrétaire général a réussi à assurer une diminution des dépenses.

Le PRÉSIDENT déclare que le Conseil n'est en possession que d'une seule résolution: la résolution 6 qui figure à la partie V du rapport de la Commission. D'après la discussion, il croit comprendre que le représentant des Etats-Unis proposera d'abord de supprimer du paragraphe introductif les mots «et des vues exprimées au cours des débats lors de la quatrième session de la Commission» et ensuite de remanier ce paragraphe qui constituerait une résolution distincte, appli-

lution, applying not to the Economic Commission for Europe alone, but to all the regional economic commissions.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) questioned the advisability of amending the text of the last paragraph of resolution 6. The Economic Commission for Latin America would most probably not be holding any further meetings in 1949, and it would be inappropriate at the present level of operations of the other regional commissions to extend to them the recommendation relating to the Economic Commission for Europe. He therefore proposed that resolution 6 be adopted in its present form.

Mr. STINEBOWER (United States of America) said that he would not submit a formal proposal embodying his suggestions; he thought the relevant summary records would make his point of view sufficiently clear.

The PRESIDENT pointed out that there seemed to be general agreement on the first and second paragraphs; the question of whether or not to make the final paragraph a separate resolution might therefore better be left until the reports of the other regional commissions had been discussed.

Mr. WALKER (Australia) asked the President what reports from the Commission came automatically before the Council. He would be somewhat perturbed if the resolution before the Council would prevent it from following the work of the Commission closely.

The PRESIDENT replied that the Council would receive from the Commission only its annual report, and any other reports which the Commission thought desirable to submit. Interim reports of the kind examined by the Council at its eighth session would no longer be submitted.

Mr. HAKIM (Lebanon) thought the final sentence should be made rather more precise, since it was not clear that the word "additional" meant additional to the annual report.

The PRESIDENT proposed and the Council accepted the following re-wording of the final sentence: "It is left to the discretion of the Economic Commission for Europe to submit such reports additional to its annual report as it considers desirable".

Resolution 6, as amended, was unanimously adopted.

15. Implementation of recommendations on economic and social matters (E/1325, E/1325/Add.1, E/1382, E/963/Add.1 to 47)

Mr. WALKER (Australia), introducing the Australian draft resolution (E/1382), explained that it was mainly procedural. The documentation on that subject was extremely voluminous and the next step required was a technical examination

cable non plus uniquement à la Commission économique pour l'Europe, mais à toutes les commissions économiques régionales.

M. SANTA CRUZ (Chili) estime qu'il n'y a pas lieu de modifier le texte du dernier alinéa de la résolution 6. La Commission économique pour l'Amérique latine ne se réunira sans doute plus cette année et il ne serait pas opportun, en l'état actuel du fonctionnement des autres commissions, d'étendre à celles-ci la recommandation relative à la Commission économique pour l'Europe. En conséquence, il propose d'adopter la résolution 6 telle qu'elle est actuellement rédigée.

M. STINEBOWER (Etats-Unis d'Amérique) déclare qu'il ne désire pas présenter de proposition formelle contenant toutes ses suggestions et il estime que les comptes rendus correspondants suffiront à préciser son point de vue.

Le PRÉSIDENT fait observer que l'accord semble général sur les premier et deuxième paragraphes; la question de savoir s'il convient de faire du dernier paragraphe une résolution distincte pourrait donc être abordée après examen des rapports des autres commissions régionales.

M. WALKER (Australie) demande au Président quels sont les rapports qui sont automatiquement transmis par la Commission au Conseil. Il regretterait vivement que la résolution dont a été saisi le Conseil l'empêche de suivre attentivement les travaux de la Commission.

Le PRÉSIDENT répond que le Conseil ne reçoit de la Commission que son rapport annuel et tous autres rapports que la Commission jugera utile de lui présenter. Les rapports intérimaires du genre de ceux qu'a examinés le Conseil lors de sa huitième session ne lui seront plus présentés.

M. HAKIM (Liban) pense qu'il serait bon de préciser le sens de la dernière phrase, car il n'apparaît pas clairement que le mot « supplémentaires » signifie que ces rapports s'ajouteraient au rapport annuel.

Le PRÉSIDENT propose de modifier comme suit le texte de la dernière phrase: « Le soin de présenter tels rapports supplémentaires à son rapport annuel qu'elle jugera opportun est laissé à la discrétion de la Commission économique pour l'Europe. »

La résolution 6, telle qu'elle a été amendée, est adoptée à l'unanimité.

15. Mise en œuvre des recommandations relatives à des questions économiques et sociales (E/1325, E/1325/Add.1, E/1382, E/963/Add.1 à 47)

M. WALKER (Australie), présentant le projet de résolution australien (E/1382), explique qu'il a trait surtout aux méthodes de travail. La documentation relative à cette question est extrêmement volumineuse et la première mesure néces-

of that documentation. That could of course be carried out by the Secretariat, but in view of the fact that certain political problems might arise, the Australian delegation had suggested that a working group of nine members should meet between the ninth and tenth sessions of the Council to examine the replies received from Governments (E/963/Add.1 to 47) and the report by the Secretary-General (E/1325). If such a working group met in New York just before or just after the General Assembly, it could keep in touch with representatives of Member Governments which were interested in any of the topics under discussion. Such a procedure would seem most likely to yield satisfactory results.

Mr. STINEBOWER (United States of America) said it was almost two years since General Assembly resolution 119 (II) had been adopted, and that the documentation had been before the Council for some considerable time. The Council should report on the item to the fourth session of the Assembly.

The effect of the Australian draft resolution would be to defer, until 1950, consideration by the Assembly of action taken by Governments as far back as 1947 and 1948. The United States delegation had suggested in the Agenda Committee¹ that a committee should be set up at the current session to consider the matter, so that a report to the General Assembly could be made in September 1949. His suggestion had not received general approval, either in the Agenda Committee or with those other members of the Council with whom he had subsequently discussed it, and the only alternative, therefore, seemed to be to accept the Australian proposal.

The question was an important one. Reports from Member States were the only means of ensuring that recommendations of the Council and the General Assembly were actually carried out, since neither of those bodies possessed powers of compulsion. Such reports should contain sufficient detail to give the Council a clear picture of the position, so that it could submit an intelligent report to the Assembly. Generalized reports were almost useless.

The Council should not submit those reports straight to the General Assembly without considering them, since such a procedure would render the careful preparation of them by Governments entirely pointless. In the discussion on the report of the Economic Commission for Europe, it had been stated that lengthy and frequent questionnaires imposed a considerable burden on Governments. But it should be realized that Governments would feel completely frustrated if the reports they did submit were left to gather dust on shelves. Therefore, if no better solution could be suggested, the procedure outlined in the Australian draft resolution would have to be followed. That resolution did not, however, go far enough. There were certain points which should be brought to the attention of the forthcoming session of the General Assembly.

The first of those points was that, although fourteen months had passed since Governments had

saire est l'examen technique de cette documentation. Cet examen pourrait être fait par le Secrétariat, mais étant donné que certains problèmes politiques peuvent surgir, la délégation australienne a suggéré qu'un groupe de travail de neuf membres se réunisse entre la neuvième et la dixième sessions du Conseil pour examiner les réponses reçues des Gouvernements (E/963/Add.1 à 47), et le rapport du Secrétaire général (E/1325). Si ce groupe de travail se réunissait à New-York, immédiatement avant ou immédiatement après l'Assemblée générale, il pourrait se tenir en contact avec les représentants des Gouvernements Membres qui s'intéressent au sujet discuté. Cette méthode, semble-t-il, aurait les plus grandes chances de donner des résultats satisfaisants.

M. STINEBOWER (Etats-Unis d'Amérique) rappelle que presque deux années se sont écoulées depuis le vote de la résolution 119 (II) de l'Assemblée générale, et que, depuis assez longtemps, le Conseil est en possession de la documentation. Le Conseil devrait faire rapport sur ce point à la quatrième session de l'Assemblée.

Le projet de résolution australien aurait pour effet de renvoyer à 1950 l'examen par l'Assemblée des mesures prises par les Gouvernements dès 1947 et 1948. La délégation des Etats-Unis a proposé au Comité de l'ordre du jour¹ qu'un comité soit créé pendant la session actuelle pour examiner la question, afin que rapport puisse être fait à l'Assemblée générale en septembre 1949. Cette suggestion n'a recueilli l'approbation générale ni au Comité de l'ordre du jour ni auprès d'autres membres du Conseil, avec qui M. Stinebower l'a discutée par la suite ; il semble donc que la seule solution soit d'accepter la proposition australienne.

La question est importante. Les rapports des Etats Membres constituent le seul moyen d'assurer la mise en œuvre effective des recommandations du Conseil et de l'Assemblée puisque ni l'un ni l'autre de ces organismes ne disposent de moyens de contrainte. Ces rapports devraient être assez détaillés pour donner au Conseil une vue claire de la situation, afin qu'il puisse soumettre un rapport circonstancié à l'Assemblée. Les rapports de caractère général sont presque inutiles.

Le Conseil ne devrait pas soumettre directement ces rapports à l'Assemblée sans les examiner, car une telle manière de procéder rendrait sans objet le travail soigneux que les Gouvernements leur ont consacré. Au cours de la discussion du rapport de la Commission économique pour l'Europe, on a fait remarquer que des questionnaires longs et fréquents imposent un fardeau considérable aux Gouvernements. Mais il faut bien se rendre compte que les Gouvernements auraient l'impression que leur peine a été vaine si les rapports qu'ils soumettent étaient abandonnés à la poussière sur les rayons. Si l'on ne peut proposer de meilleure solution, la procédure indiquée dans le projet de résolution australien devra donc être suivie. Mais cette résolution ne va pas assez loin. Il y a certains points qui devraient être soumis à l'examen de la prochaine session de l'Assemblée générale.

Le premier de ces points est le suivant : Bien que quatorze mois se soient écoulés depuis que

¹ See document E/C.3/19.

¹ Voir le document E/C.3/19.

been requested to submit their reports in implementation of General Assembly resolution 119 (II), only twenty-eight countries had so far replied. Moreover, two of those replies were couched in such general terms as to be meaningless. Six member States of the present Council had even failed to reply.

Secondly, regarding separate requests for information on specific resolutions, with the exception of those concerning the constitution of the World Health Organization and United Nations Appeal for Children, the number of countries which had not replied exceeded by almost half the number of countries which had done so.

In the light of those facts, he proposed that the following sentence should be added to the preamble of the Australian draft resolution: "*Considering* that only twenty-eight Members of the United Nations have submitted replies in compliance with General Assembly resolution 119 (II);" The following sentence should also be added at the end of the resolution "and *decides* to transmit this resolution to the General Assembly for its information."

Mr. SEN (India) supported the Australian proposal that a working-group should be established and convened to meet some time between the ninth and tenth sessions of the Council, since, if the subject were to be dealt with seriously, enough time should be allowed to study the relevant documentation. He felt that perhaps not all members of the Council were aware of the difficulties encountered by some Governments in complying, within the prescribed time-limits, with the Secretary-General's request for information on the action taken to implement recommendations of the General Assembly or the Council on economic and social matters. As far as his Government was concerned, the procedure was necessarily lengthy, since it involved consultation with States and provincial Governments. Furthermore, as had been pointed out by the Soviet Union representative in connexion with questionnaires sent out by the Economic Commission for Europe, requests for information were liable to be of a very detailed nature. They could not, therefore, be completed rapidly. India was one of the few countries to have submitted practically all the reports requested under Council resolution 210 (VIII). Perhaps they did not compare altogether favourably with those submitted by some of the other Governments and were in some respects lacking in detail. However, it would be impossible to improve their quality unless sufficient time was allowed for their preparation.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) stated that the Australian draft resolution was not as uncontroversial as might appear at first sight. The procedure whereby the Council was to be kept informed of the measures taken for the implementation of recommendations on economic and social matters had been laid down in General Assembly resolution 119 (II) of 31 October 1947, which recommended that, in fulfilment of Article 64 of the Charter, the Secretary-General

les Gouvernements ont été invités à soumettre leurs rapports conformément à la résolution 119 (II) de l'Assemblée générale, vingt-huit pays seulement ont répondu jusqu'ici. De plus, deux de ces réponses sont conçues en termes si généraux qu'elles ne signifient rien. Six Etats Membres du présent Conseil ont même omis de répondre.

Deuxièmement : dans les réponses aux demandes séparées de renseignements relatives à certaines résolutions, à l'exception de celles ayant trait à la constitution de l'Organisation mondiale de la santé et à l'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance, le nombre des pays n'ayant pas répondu dépasse de presque la moitié celui des pays qui ont répondu.

A la lumière de ces faits, il propose que la phrase suivante soit ajoutée au préambule du projet de résolution australien : « *Considérant* que vingt-huit Membres seulement des Nations Unies ont soumis des réponses conformément à la résolution 119 (II) de l'Assemblée générale. » A la fin de la résolution, la phrase suivante devrait également être ajoutée : « Et *décide* de communiquer cette résolution à l'Assemblée générale à titre d'information. »

M. SEN (Inde) appuie la proposition de l'Australie tendant à créer un groupe de travail qui serait appelé à siéger entre la neuvième et la dixième session du Conseil car, si l'on veut que la question soit traitée sérieusement, il faut que le temps ne manque pas pour étudier la documentation qui s'y rapporte. Il estime que les membres du Conseil ne se rendent peut-être pas exactement compte des difficultés que rencontrent certains Gouvernements à répondre dans les délais prescrits aux demandes que leur adresse le Secrétaire général en vue d'obtenir des renseignements sur les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations de l'Assemblée générale et du Conseil sur les questions économiques et sociales. En ce qui concerne son Gouvernement, la procédure est nécessairement longue, car elle nécessite des consultations avec les Etats et les Gouvernements des provinces. En outre, ainsi que l'a fait remarquer le représentant de l'Union soviétique à propos des questionnaires envoyés par la Commission économique pour l'Europe, les demandes de renseignements risquent parfois d'être très détaillées ; il est donc impossible d'y répondre rapidement. L'Inde est l'un des rares pays qui ont présenté pratiquement tous les rapports demandés en vertu de la résolution 210 (VIII) du Conseil. Ils ne soutiennent peut-être pas la comparaison avec ceux qu'ont présentés certains autres Gouvernements et, à certains égards, ils ne sont peut-être pas assez détaillés. Mais il sera impossible d'en améliorer la qualité si l'on n'accorde pas un temps suffisant pour leur préparation.

M. ARUTIUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que le projet de résolution de l'Australie soulève plus d'objections qu'il ne semblerait à première vue. La procédure par laquelle le Conseil doit être constamment informé des mesures prises pour la mise en œuvre des recommandations relatives à des questions économiques et sociales a été fixée par la résolution 119 (II) de l'Assemblée générale du 31 octobre 1947, qui recommande qu'en exécution de l'Article 64

should report annually to the Council and the latter, in its turn, report to the General Assembly. There was therefore no necessity to set up a working group to examine the replies received from Governments and to report generally on the question of implementation and on the form and frequency of the Council's report to the General Assembly, as proposed by the Australian representative. All the duties connected with the preparation of the report could best be carried out by the fully qualified and experienced Secretariat. He considered that the Australian proposal in effect ignored the established procedure, and was contrary to the provisions of Article 64 of the Charter. He could not therefore support it. Nor could he endorse the additional expenditure it would involve. It was suggested in the note on the Financial and Administrative Implications of the Australian draft resolution (E/1382/Add.1) that expenses in connexion with the proposed committee might be met as far as possible from existing appropriations, which would in fact mean that savings would have to be effected elsewhere. He repeated that the Secretary-General should continue to carry out the work already entrusted to him under the General Assembly resolution, which would not entail any additional expenditure.

Mr. CAMPOS (Brazil) stated that, while appreciating the purpose of the Australian draft resolution, he was unable to support it; unlike the United States representative, he felt that the establishment of such a committee would be premature, since the Council could not yet assess the effectiveness of the procedure laid down in its resolution 210 (VIII) of 18 March 1949, by which Governments had been requested to report to the Secretary-General on the implementation of recommendations on economic and social matters by 1 March of each year. It would therefore be advisable to wait until the tenth session of the Council in order to see how that procedure would work out in practice. By the tenth session a large number of reports should have come in, which would enable the Council to decide whether a working group should be appointed. Another argument in favour of postponing the decision to the tenth session was that if a working group were in fact set up it would produce far better results if it had at its disposal a greater volume of replies from Governments.

He hoped the Council realized that the failure on the part of certain Governments to meet the Secretary-General's requests for information was not always due to a negligent attitude towards the recommendations of the Council, but was sometimes the result of a genuine appreciation of the importance of providing detailed replies. Many had been faced with the choice of either promptly submitting purely formal replies, or risking delay in preparing reports that contained substantive information. In certain cases Governments had to establish machinery for inter-departmental consultation or even inter-provincial consultation. As far as the time factor was concerned, no ad-

de la Charte, le Secrétaire général fasse rapport chaque année au Conseil sur cette question, le Conseil devant à son tour faire rapport à l'Assemblée générale. Il n'est donc pas nécessaire de constituer un groupe de travail chargé d'examiner les réponses envoyées par les Gouvernements et de faire un rapport d'ensemble sur la mise en œuvre des décisions du Conseil et de l'Assemblée et sur la forme et la fréquence des rapports que le Conseil devra adresser à l'Assemblée générale, comme le propose le représentant de l'Australie. Le Secréariat, qui a tous les titres et toute l'expérience nécessaires, est mieux qualifié que quiconque pour exécuter toutes les tâches qui ont trait à la préparation du rapport. L'orateur estime que la proposition australienne ne tient aucun compte, en fait, de la procédure déjà instituée et qu'elle est contraire aux dispositions de l'Article 64 de la Charte. Il ne saurait donc l'appuyer. Il ne saurait non plus accepter les dépenses supplémentaires qu'elle entraînerait. Dans la note sur les incidences financières et administratives du projet de résolution de l'Australie (E/1382/Add.1), il est indiqué que les dépenses entraînées par la constitution du comité envisagé pourront, dans toute la mesure du possible, être couvertes par les crédits existants, ce qui signifie, en fait, qu'il faudra réaliser des économies ailleurs. Le représentant de l'Union soviétique tient à marquer une fois de plus que le Secrétaire général doit continuer à s'acquitter de la tâche qui lui a déjà été confiée en vertu de la résolution de l'Assemblée générale, ce qui n'entraînera aucune dépense supplémentaire.

M. CAMPOS (Brésil) déclare que, tout en appréciant le but du projet de résolution de l'Australie, il ne peut l'appuyer; à la différence du représentant des Etats-Unis, il juge prématurée la création d'un tel comité puisque le Conseil ne peut encore juger du degré d'efficacité de la procédure, instituée dans sa résolution 210 (VIII) en date du 18 mars 1949, qui invite les Gouvernements à faire rapport au Secrétaire général sur la mise en œuvre des recommandations relatives à des questions économiques et sociales avant le 1^{er} mars de chaque année. Il serait donc souhaitable d'attendre la dixième session du Conseil pour voir les résultats que donne cette procédure dans la pratique. D'ici la dixième session, un grand nombre de rapports auront sans doute été envoyés, et le Conseil sera alors en mesure de décider s'il y a lieu de créer un groupe de travail. Un autre argument en faveur de l'ajournement de la décision à la dixième session, c'est qu'au cas où un groupe de travail serait effectivement créé, il donnera de bien meilleurs résultats s'il dispose d'un plus grand nombre de réponses envoyées par les Gouvernements.

Il espère qu'il n'a pas échappé au Conseil que si certains Gouvernements n'ont pas envoyé au Secrétaire général les renseignements qu'il demandait, ce n'est pas toujours parce qu'ils ont volontairement méconnu les recommandations du Conseil; bien au contraire, c'est parfois parce qu'ils étaient profondément pénétrés de l'importance qu'il y avait à envoyer des réponses détaillées. Beaucoup d'entre eux se sont vus devant l'alternative suivante: soit envoyer rapidement des réponses de pure forme, soit s'exposer à des retards en préparant des rapports contenant des renseignements concrets. Dans certains cas, il a fallu que les Gouvernements créent un mécanisme de

vantage would be gained in setting up a working group at the present session, since the Council would still be unable to submit a report to the next session of the General Assembly. That report could not in any event be prepared before the fifth session of the General Assembly.

Mr. DE SEYNES (France) was gratified by the statement just made by the Brazilian representative, which showed the other side of the picture by revealing the dangers of over-zealousness. The question now before the Council was one of the most important and most delicate which it had had to handle. The Council was, in fact, faced with a trial of strength. Only by applying a strictly analytical method would it be able to arrive at useful conclusions. Lack of method would, he feared, produce faulty perspectives, to the grave detriment of the United Nations, in view of the inevitable repercussions on public opinion.

The Council, at its last session, had asked the Secretary-General to prepare a working-paper on the basis of the very copious documentation which had already been collected.¹ The resultant document (E/1325) however, did not entirely reflect the Council's wishes. The work of analysis still remained to be done before the Council could begin to come to grips with the crux of the problem.

In view of the difficulty, for the Secretariat, of observing a distinction between pure analysis and reasoned commentary, the French delegation would agree to the setting-up of an *ad hoc* committee. However, it would be preferable for that committee to sit concurrently with the Council, thereby enabling the best-qualified Government representatives to participate, and to afford the committee the benefit of their expert knowledge and of the standing they enjoyed with their respective Governments.

The French delegation accordingly proposed that the *ad hoc* committee should meet during the tenth session of the Council so as to be able to report to it before that session closed. If necessary, the committee could start work some days before the Council opened. He reserved the right, on behalf of his delegation, to submit a formal amendment to the Australian proposal on those lines.

Mr. HAKIM (Lebanon) considered the question of the implementation of the recommendations on economic and social matters to be of vital importance, and hoped his observations would be taken into account by the Council or the working group, if one were set up, when recommendations were formulated as to the manner in which the relevant information could be secured from Governments.

It was easy to blame certain Governments for not replying to the Secretary-General's communications. On the other hand, it was possible that there were certain structural defects in the procedures adopted by the Council, which made it

¹ See *Economic and Social Council Resolutions*, eighth session, resolution 210 (VIII).

consultations interministérielles ou même inter-provinciales. En ce qui concerne le facteur temps, il n'y a aucun avantage à créer un groupe de travail au cours de la session actuelle, car le Conseil ne serait pas, pour autant, en mesure de présenter un rapport à la prochaine session de l'Assemblée générale. Ce rapport ne pourrait, en aucun cas, être préparé avant la cinquième session de l'Assemblée générale.

M. DE SEYNES (France) se félicite de la déclaration que le représentant du Brésil vient de faire, car elle fait ressortir l'envers de la médaille en montrant les dangers d'un zèle excessif. La question dont le Conseil se trouve maintenant saisi est l'une des plus importantes et des plus délicates dont il ait à connaître. Il s'agit, en effet, pour le Conseil de donner la mesure de ses forces. Seule une méthode très rigoureuse d'analyse permettrait d'aboutir à des conclusions valables. Le représentant de la France craint qu'un défaut de méthode n'amène à des perspectives fausses, ce qui serait extrêmement préjudiciable pour l'Organisation des Nations Unies, en raison des répercussions inévitables sur l'opinion publique.

Lors de la précédente session, le Conseil a demandé au Secrétaire général de préparer un document de travail à partir de la documentation très volumineuse déjà réunie¹. Mais le document E/1325 qui en est résulté ne répond pas tout à fait au vœu que le Conseil avait exprimé. Il reste à faire un travail d'analyse avant de pouvoir commencer à aborder le fond du problème.

En raison de la difficulté qu'il y a pour le Secrétariat de séparer, dans ce domaine, l'analyse proprement dite et les observations qui en découlent, la délégation française accepterait la création d'un comité spécial. Toutefois, il serait préférable que ce comité siège en même temps que le Conseil; de cette manière, les représentants les plus autorisés des Gouvernements pourraient y participer, et le comité bénéficierait de leur compétence et de l'influence dont ils jouissent auprès de leurs Gouvernements respectifs.

La délégation française propose donc que ce comité siège pendant la dixième session du Conseil, de manière à pouvoir faire rapport à celui-ci avant la fin de sa session. Si besoin est, le Comité pourrait commencer ses travaux quelques jours avant le Conseil. Le représentant de la France réserve le droit, pour sa délégation, de soumettre, en ce sens, un amendement formel à la proposition de l'Australie.

M. HAKIM (Liban) estime que la mise en œuvre des recommandations relatives aux questions économiques et sociales est d'une importance capitale, et il espère que le Conseil ou le groupe de travail, si l'on en crée un, tiendra compte de ses observations lorsqu'il formulera ses recommandations sur la manière dont il conviendrait d'obtenir des Gouvernements les renseignements nécessaires.

Il est facile de blâmer certains Gouvernements de n'avoir pas répondu aux communications du Secrétaire général. En revanche, peut-être existe-t-il dans la procédure adoptée par le Conseil certains défauts d'organisation en raison desquels il

¹ Voir *Résolutions du Conseil économique et social*, huitième session, résolution 210 (VIII).

difficult for Governments not only to reply but, indeed, to implement the recommendations at all. For instance, some were couched in very general terms requesting Governments to take "all possible measures" in a certain field. He wondered, precisely, what was meant by such an injunction or how a Government could describe the manner in which it had attempted to put it into effect. The whole matter raised the question of the effectiveness of action by the General Assembly and the Council and therefore required very detailed consideration.

To be just, the Council should consider the difficulties of the position in which Governments had been placed. He was not making an apology for his own Government, which had been unable to comply with a number of the Secretary-General's requests for information, but was simply trying to examine the situation realistically. In the first place, the number of communications from the United Nations and specialized agencies received by Governments and requiring an answer was so great that small countries had not the administrative staff to deal with them, which was not surprising in view of the statements made by the representatives of such large countries as India and the Soviet Union, which apparently experienced the same difficulties. Secondly, in certain cases Governments did not possess the requisite information, either because their statistical services were poorly developed or because they did not exercise sufficient economic control to enable them to adopt effective measures or to analyse the extent to which they had been carried out. It was for that reason that in a number of cases his Government had been unable to submit an adequate report, and he felt that the same difficulties were experienced by other similarly placed countries. Furthermore, certain recommendations, of which he could quote a number, though addressed to all Member Governments, did not concern each one of them. He would urge, therefore, that the General Assembly and the Council should couch their recommendations in a more appropriate form.

Once the Council had exhaustively examined the reasons for the failure of Governments to comply with its requests, it could evolve a more effective method for obtaining the desired information. He was convinced that the Council should first discuss the question fully in plenary before setting up the kind of working group proposed by the Australian representative.

He was not, in principle, opposed to the Australian draft resolution, but was unable to accept the first paragraph, since he could see no purpose in continuing to urge Governments to reply to the questions submitted by the Secretary-General until the reasons for non-compliance had been fully investigated. It was possible that the communications of the Secretary-General did not clearly explain the manner in which the replies were to be framed. For the same reasons he would be unwilling to accept the United States amendment to the preamble, drawing attention to those Governments which had not yet sent replies. He

était difficile aux Gouvernements non seulement de répondre, mais de mettre en œuvre les recommandations. Par exemple, certaines recommandations sont conçues en termes très généraux et demandent aux Gouvernements de prendre dans un certain domaine « toutes les mesures possibles ». M. Hakim se demande ce que signifie précisément une telle injonction et comment un Gouvernement peut exposer la manière dont il a essayé de l'appliquer. Toute cette question pose le problème de l'effet pratique des décisions de l'Assemblée générale et du Conseil. Il importe donc de l'examiner bien en détail.

Pour être juste, le Conseil devrait tenir compte des difficultés de la situation devant laquelle les Gouvernements ont été placés. M. Hakim ne cherche pas à excuser son propre Gouvernement, qui s'est trouvé dans l'impossibilité de répondre à nombre des demandes de renseignements du Secrétaire général. Il essaie simplement d'examiner la situation d'un point de vue réaliste. Tout d'abord, le nombre des communications nécessitant une réponse que les Gouvernements reçoivent de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées est si considérable que les petits pays ne disposent pas du personnel administratif nécessaire pour y répondre, ce qui n'est pas étonnant, si l'on songe à ce qu'ont fait observer les représentants de pays aussi vastes que l'Inde ou l'Union soviétique, qui semblent avoir éprouvé les mêmes difficultés. Deuxièmement, dans certains cas, les Gouvernements ne possèdent pas les renseignements voulus, soit parce que leurs services de statistique ne sont pas assez développés, soit parce qu'ils n'exercent pas un contrôle économique suffisant pour pouvoir prendre des dispositions efficaces, ou déterminer la mesure dans laquelle elles sont mises en vigueur. C'est la raison pour laquelle, dans un certain nombre de cas, le Gouvernement libanais n'a pu soumettre un rapport satisfaisant, et M. Hakim pense que d'autres pays placés dans des conditions analogues ont éprouvé les mêmes difficultés. En outre, certaines recommandations — et il pourrait en citer un certain nombre — bien qu'adressées à tous les Gouvernements Membres, ne les concernent pas tous. M. Hakim insiste donc pour que l'Assemblée générale et le Conseil rédigent leurs recommandations sous une forme plus appropriée.

Une fois que le Conseil aura examiné à fond les raisons pour lesquelles les Gouvernements ne se conforment pas à ses demandes, il pourra mettre au point une méthode plus efficace pour obtenir les renseignements désirés. M. Hakim est convaincu que le Conseil devrait d'abord discuter à fond la question en séance plénière avant d'instituer un groupe de travail comme celui que propose le représentant de l'Australie.

En principe, M. Hakim n'est pas opposé au projet de résolution de l'Australie, mais il ne peut accepter le premier paragraphe, car il ne voit aucune raison de continuer à insister auprès des Gouvernements pour qu'ils répondent aux questions soumises par le Secrétaire général avant qu'on ait fait une enquête approfondie sur les raisons pour lesquelles ils n'y répondent pas. Peut-être les communications du Secrétaire général n'exposent-elles pas clairement la manière dont les réponses doivent être conçues. Pour les mêmes raisons, M. Hakim n'est pas disposé à accepter l'amendement des Etats-Unis au préambule, atti-

considered that the terms of reference of the proposed working group outlined in the resolution might be expanded so as to include the study of the communications sent to Governments.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) shared the feeling of frustration described by the United States representative. The question of the implementation of recommendations had appeared on the agenda of the Council time after time, yet little progress seemed to be made. There was no need to stress its importance. Resolution 119 (II) of the General Assembly had been proposed by the delegations of Australia and Poland in conformity with the provisions of Article 64 of the Charter, in full knowledge that account must be rendered to the Council of how its recommendations were being implemented by Governments. Nearly two years had passed since that resolution had been adopted, and quite a substantial amount of information had been received from Governments; yet the Council had still not been able to report to the General Assembly. That situation would not encourage Governments to submit detailed replies.

They were, at the moment, dealing not with the substantive aspect of implementation but with the purely procedural question of how replies from Governments could best be obtained and how they could be welded together into a report suitable for submission to the General Assembly. He appreciated the reasons underlying the Australian proposal. However, he found the method suggested unacceptable and doubted whether it would achieve anything. It was impossible to expect action before the tenth session of the Council — that was, early in 1950. No purpose could therefore be served by setting up a working group which would hold its meetings before that date. He would, however, be prepared to support a proposal to establish a committee to sit concurrently with the Council at its tenth session. In the meantime, as suggested by the Soviet Union representative, the Secretariat should consider means of improving its method of presenting replies from Governments. Existing reports did not give a real picture of the progress of implementation. Thus, while agreeing with the spirit of the Australian draft resolution, he could not support the concrete proposals it contained.

The meeting rose at 1.15 p.m.

rant l'attention sur ceux des Gouvernements qui n'ont pas encore envoyé leur réponse. M. Hakim considère que le mandat du groupe de travail tel que le définit dans ses grandes lignes la résolution pourrait être étendu de manière à comprendre l'étude des communications envoyées aux Gouvernements.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) éprouve, lui aussi, ce sentiment de déception dont parle le représentant des Etats-Unis. La question de la mise en œuvre des recommandations ne cesse de figurer à l'ordre du jour des sessions du Conseil, et pourtant il semble que peu de progrès soit réalisé. Il n'est pas besoin de souligner l'importance de cette question. Les délégations de l'Australie et de la Pologne ont pris l'initiative de proposer la résolution 119 (II) de l'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'Article 64 de la Charte, et sachant très bien qu'il faut rendre compte au Conseil de la manière dont ses recommandations sont appliquées par les Gouvernements. Il y a près de deux ans que cette résolution a été adoptée et l'Organisation a reçu des Gouvernements un grand nombre de renseignements. Toutefois, le Conseil n'a pas encore été en mesure de faire son rapport à l'Assemblée générale. Une telle situation n'encourage pas les Gouvernements à envoyer des réponses détaillées.

A l'heure actuelle, le Conseil s'occupe, non pas du fond de la question de la mise en œuvre des recommandations, mais d'une question de pure procédure : savoir quel serait le meilleur moyen d'obtenir des réponses des Gouvernements et de les réunir en un rapport qui puisse être soumis à l'Assemblée générale. M. Katz-Suchy comprend les raisons qui ont motivé la proposition australienne ; toutefois, il trouve que la méthode suggérée est inacceptable et ne croit pas qu'elle puisse aboutir à un résultat. On ne peut guère maintenant s'attendre à une décision avant la dixième session du Conseil, c'est-à-dire au début de 1950 ; il n'y a donc aucun intérêt à créer un groupe de travail qui se réunirait avant cette date. Toutefois, M. Katz-Suchy serait prêt à appuyer une proposition tendant à instituer un comité qui siégerait en même temps que le Conseil, lors de sa dixième session. Entre temps, conformément aux observations du représentant de l'Union soviétique, le Secrétariat devrait examiner les moyens d'améliorer sa méthode de présentation des réponses reçues des Gouvernements. Les rapports existants ne donnent pas un tableau exact des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations. Ainsi M. Katz-Suchy, tout en approuvant, quant au fond, le projet de résolution de l'Australie, ne peut appuyer les propositions concrètes qu'il contient.

La séance est levée à 13 h. 15.